



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES

PROCES VERBAL N° 1 – SAISON 2018/2019

| | |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réunion du : | 12/07/2018 |
| Présidence : | M. MERLET Xavier |
| Présent(s) : | M. BOURNEL Jean-Luc, M. CHERRUAULT Jean-Paul, M. COIFFARD Albert, M. GABORY Vincent, M. GASTINEAU Rémy, M. JEANNETEAU Yannick, M. LECHAT Hubert, M. PIOU Patrick, M. PIRIOU Bernard |
| Excusé(s) : | M. LHOMMEDE Yohann, M. PHILIPOT Christophe |
| Invité(s) : | |
| Assiste : | |

Bienvenue à Bernard PIRIOU, nouveau membre de la Commission des Jeunes.

1. Approbation P.V.

Les procès-verbaux suivants sont approuvés :

- PV n° 18 du 06/06/2018
- PV n° 19 du 06/06/2018

2. Calendrier 2018/2019

Le début des compétitions est fixé aux dates suivantes :

- 1^{er} tour de Coupe Gambardella U19 : 01/02 septembre 2018
- Début des Championnats U14 (si création), U15, U17 et U19 : 08/09 septembre 2018
- Les Coupes et Challenges de l'Anjou U15, U17 et U19 ainsi que le Challenge de District U15 ne débiteront pas avant le mois de novembre 2018.

La CDJ prépare un calendrier pour ses compétitions.

3. Engagements

Point au 12 juillet 2018 :

- U19 : 37 équipes (deuxième phase 2017/2018 : 35 équipes)
- U17 : 105 équipes (deuxième phase 2017/2018 : 107 équipes)
- U15 : 139 équipes (deuxième phase 2017/2018 : 142 équipes)
- U14 : 7 équipes (pas de Championnat U14 en 2017/2018)

Suite aux engagements libres en U17 et U15, la répartition est à ce jour la suivante :

- U17 D1 : 28 engagements - U17 D2 : 40 engagements - U17 D3 : 37 engagements.

- U15 D1 : 30 engagements - U15 D2 : 34 engagements - U15 D3 : 75 engagements.

Remarque : le nombre d'équipes engagées en U14 (7 à ce jour) est trop faible pour créer cette catégorie dans notre District. Le nombre minimum de 10 équipes n'est pas atteint.

Toutefois, la CDJ propose la démarche suivante pour permettre éventuellement la création des U14 :

- Les clubs qui souhaitent engager une équipe U14 peuvent encore le faire jusqu'au 31 juillet dernier délai.
- Si le nombre reste insuffisant, les 7 clubs qui ont engagé une équipe seront invités à modifier l'ensemble de leurs engagements en U15 (ajout d'une équipe, changement de division si besoin) jusqu'au 16 août.

Rappel : confirmation des engagements pour le jeudi 16 août 2018.

4. Ententes autorisées pour la 1^{ère} phase 2018/2019

U19

E/CHAMPTOCEAUX CASTELV - LIRE DRAIN O

U17

E/BAUGE EA BAUGEOIS - BEAUFORT EN VALLEE US (2)
E/CHRISTOPHESEGUINIÈRE (2) - GJ MAY BE LEGER (2)
E/CORNE USC - ST MATH MENITRE FC
E/LIRE DRAIN O - CHAMPTOCEAUX CASTELV
E/MORANNES ES - ST DENIS D'ANJOU
E/VARENNES VILLEBER ES - ST LAMBERT LEVEES

U15

E/LIRE DRAIN O (2) - CHAMPTOCEAUX CASTELV (2)
E/VARENNES VILLEBER ES - ST LAMBERT LEVEES

5. Composition des groupes

La Commission constitue un projet de groupes en veillant à respecter les vœux des clubs :

U19 - D1 : 5 groupes

U17 - D1 : 4 groupes, D2 : 5 groupes

U15 - D1 : 4 groupes

Il est par ailleurs envisagé 5 groupes en U17 D3, 4 groupes en U15 D2 et 10 groupes en U15 D3 (la situation en U15 évoluera en fonction de la création ou non de la catégorie U14).

La composition définitive des groupes sera effectuée après la confirmation des engagements lors de la réunion du 18 août 2018.

6. Clubs exclus des Coupes et Challenges 2018/2019

La Commission met à jour les listes pour la saison à venir en fonction de l'article 2 des règlements des Coupes et Challenges de l'Anjou U19, U17 et U15.

La liste des clubs ayant déclaré un ou plusieurs forfaits généraux au cours de la saison a été publiée dans le PV n°19 du 6 juin 2018.

L'article 2 précise que "cette exclusion ne s'appliquera pas si un forfait général est déclaré à partir de la 12^{ème} rencontre de la deuxième phase".

Club exclu de la Coupe et du Challenge pour la saison 2018/2019

Aucun club n'est exclu des Coupes et Challenges Jeunes pour la saison 2018-2019.

Clubs en 1^{ère} année d'exclusion avec sursis pour la saison 2018/2019

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <u>CHOLET FCPC</u> (un forfait général également en U17 non comptabilisé car à partir de la 12 ^{ème} rencontre de la deuxième phase) | U15 |
| <u>GJ CHALONNESTGEORGES</u> (forfait général en U19 mais pas d'engagement en U19 en 2018-2019) | U17 |
| <u>ANGERS BELLE BEILLE AC</u> | U17 |
| <u>ANGERS HSA AC</u> | U17 |
| <u>GJ CORON SOMLOIRYZERN</u> (un forfait général également en U15 non comptabilisé car à partir de la 12 ^{ème} rencontre de la deuxième phase) | U17 |
| <u>GJ LE POUANCEEN</u> | U17 |
| <u>INGRANDES LE FRESNE</u> (pas d'engagement d'équipes de jeunes à ce jour) | U17 |

Clubs en 2^e année d'exclusion avec sursis pour la saison 2018/2019

| | |
|-----------------------|-----|
| BEAUCOUZE SC | U19 |
| BEAUFORT EN VALLEE US | U17 |
| BRIOLLAY US | U19 |
| GJ SOUCELLES CORZE | U19 |
| ST SYLVAIN ANJOU AS | U19 |

Prochaine réunion :

☞ Le samedi 18 août 2018 à 9 heures : fin de la constitution des groupes et numérotation des équipes

| | |
|---------------------|--------------------------------|
| Le Président | Le Secrétaire de Séance |
| M. MERLET Xavier | M. JEANNETEAU Yannick |